

Image not found or type unknown



modification d'un atelier en pièce à vivre.

Par **tona**, le **08/02/2022 à 09:31**

Bonjour, après l'achat d'une maison avec atelier, je souhaite savoir la marche à suivre si l'atelier je le transforme en pièce à vivre. Merci

Par **Marck.ESP**, le **08/02/2022 à 10:07**

Bonjour

Vous créez une superficie habitable nouvelle, il vous faut donc connaître le COS...(coefficient d'occupation des sols) afin de savoir la surface habitable maximale autorisée.

Le mieux est de contacter le service de l'urbanisme dont vous dépendez, muni de votre surface de plancher ou l'emprise au sol afin de savoir si vous êtes tenu de déposer une déclaration préalable ou une demande de permis de construire.

Par **tona**, le **08/02/2022 à 10:30**

Re, l'atelier fait partie de la maison ,je ne comprends pas le COS. Ce n'est pas un agrandissement de surface simplement aménager l'espace . Aucun changement dans la surface, juste un changement de situation. Merci